

Le Mot du Président



L'essentiel & plus encore



Jeunes agriculteurs, bienvenue à la MSA !

Jeunes entrepreneurs, vous venez d'embrasser le métier d'agriculteur et à ce titre vos pairs vous accueillent au sein de la Mutualité Sociale Agricole.

Deuxième régime de protection sociale en France de par l'importance de sa population et de par l'actif économique qu'il représente, les jeunes en sont la force vive.

Avec 15 500 exploitants agricoles dont 6 600 Employeurs de main d'œuvre et 55 000 Salariés, la MSA du Languedoc offre une palette de services importante que nous vous invitons à découvrir et solliciter.

Quelques exclusivités vous sont réservées et contribueront à la solidité et à la prospérité de votre entreprise.

*Nous partageons la même passion du métier, qu'il soit soutenu encore pour quelques générations !
Longue vie à l'agriculture de demain !*

Cédric SAUR
Président de La MSA du Languedoc



La MSA Languedoc soutient les Jeunes Agriculteurs

1 Réduction des charges sociales pour le Jeune Agriculteur (JA)

Pendant les 5 premières années de son activité le JA affilié à la MSA bénéficie d'exonération partielle de ses charges sociales (de 65% à 15% sur 5 ans)

2 Participation à la journée Point Info Installation

Les conseillers en protection sociale et les techniciens en prévention des risques professionnels accompagnent les jeunes agriculteurs au cours des journées Point Info Installation sur les 3 départements et se tiennent à disposition des visiteurs pour les renseigner individuellement et présenter à la demande un thème d'actualité à l'assistance.

3 Participation au stage de 21h ...et plus...

Un conseiller MSA intervient ½ journée pendant le stage 21h obligatoire assorti d'une assistance au chiffrage des cotisations dans le cadre du Plan de Développement Economique. De même, le stage de 21h comprend l'intervention d'un technicien de prévention des risques

professionnels dispensant tous les conseils utiles et obligatoires dans ce domaine.

4 Rendez-vous avec le conseiller en protection sociale

Pour vous guider dans vos démarches lors de votre installation ou dans le cadre d'un projet d'installation.

5 Visite du technicien de Prévention des Risques Professionnels

A la création de son entreprise mais aussi tout au long de son installation et de son évolution, le jeune agriculteur peut demander la visite du technicien de prévention de son secteur. 9 techniciens de prévention se partagent sur les 3 départements.

6 Recours au Conseiller en télé-déclaration

Deux conseillers organisent des formations ou des présentations des services sécurisés Internet de déclarations obligatoires auprès de la MSA.

Simplifiez vos démarches 7j/7

Inscrivez-vous en espace sécurisé sur notre site Internet

www.msalanguedoc.fr

La MSA guichet unique de protection sociale

Vous trouverez toutes les informations, effectuerez toutes les démarches relevant de :

- Votre assurance personnelle et celle de vos proches : assurance maladie, maternité, prestations familiales, accident du travail
- Vos obligations professionnelles en matière d'assurances sociales : calcul et appel de cotisations personnelles en assurance maladie, retraites, AT.....
- Et aussi déclarations, calcul et appel de cotisations pour l'emploi de vos salariés
- Conseil en Prévention des Risques Professionnels
- Santé Sécurité au Travail...

Pour toutes vos demandes ou démarches, n'hésitez pas à consulter notre site Internet
www.msalanguedoc.fr

■ Services sécurisés pour les particuliers

Famille

- ▶ Attestation de paiement de prestations familiales et logement
- ▶ Consultation des paiements prestations familiales et logement
- ▶ Demande de PAJE complément libre choix d'activité
- ▶ Demande de PAJE complément libre choix du mode de garde
- ▶ Attestation de revenu de solidarité active (rSa)
- ▶ Déclaration de ressources pour les prestations familiales
- ▶ Déclaration de ressources rSa
- ▶ Déclaration de situation pour les prestations familiales
- ▶ Notification de ressources pour les prestations familiales
- ▶ Demande d'aide au logement

Santé

- ▶ Consultation des décomptes maladie
- ▶ Attestation de droits maladie
- ▶ Consultation des paiements maladie
- ▶ Attestation Médecin traitant
- ▶ Déclaration de perte ou de vol de carte vitale
- ▶ Demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- ▶ Participations forfaitaires et franchises
- ▶ Relevé annuel de prestations santé

Retraite / Invalidité

- ▶ Consultation des paiements retraite
- ▶ Consultation des paiements invalidité
- ▶ Consultation de la carrière
- ▶ Demande de pension d'invalidité
- ▶ Demande unique de retraite
- ▶ Estimation de la retraite pour les + de 54 ans

Divers

- ▶ Changement d'adresse postale
- ▶ Consultation des documents
- ▶ Attestation fiscale
- ▶ Consultation des paiements d'action sanitaire et sociale

■ Services sécurisés pour les entreprises

- ▶ Déclaration de salaires pour les paiements d'indemnités journalières (hors accident du travail)
- ▶ Bordereau de versement mensuel
- ▶ Changement d'adresse postale de l'entreprise
- ▶ Compte adhérent MSA Entreprise
- ▶ Consultation des documents
- ▶ Consultation des factures d'assurances sociales
- ▶ Consultation du relevé parcellaire
- ▶ Déclaration accident du travail salarié
- ▶ Déclaration de salaires
- ▶ Déclaration préalable à l'embauche
- ▶ Gestion compte(s) de téléversement
- ▶ Modification de contrat de travail
- ▶ Service d'échange de fichier déclaration de salaires
- ▶ Service d'échange de fichiers
- ▶ Titre emploi simplifié agricole
- ▶ Téléversement des factures



■ Services sécurisés pour les exploitants

- ▶ Compte adhérent MSA Exploitant
- ▶ Demande d'attestations professionnelles
- ▶ Demande de changement de situation
- ▶ Demande de modulation des appels fractionnés ou mensuels
- ▶ Déclaration des revenus professionnels
- ▶ Estimation des cotisations non salariées agricoles
- ▶ Téléversement des factures

■ Services sécurisés pour les tiers (*)

(hors professionnels de santé)

- ▶ Consultation des paiements
- ▶ Saisie des factures
- ▶ Transfert des fichiers de facturation
- ▶ Consultation des dossiers rSa
- ▶ Consultation des éléments de calcul pour la Prestation de Service Unique

(*) Structures d'aide à la personne, Conseil général,...

L'assistance Internet MSA est à votre service par téléphone au
09 69 39 22 29 (n° cristal - appel non surtaxé)

Vos interlocuteurs MSA du Languedoc

Marie-Catherine Apollis	Responsable Com - Elus	apollis.marie-catherine@languedoc.msa.fr	04 67 34 81 07
Isabelle Mallol	Conseillère en Protection Sociale	mallol.isabelle@languedoc.msa.fr	04 67 34 10 47
Hervé Garcia	Conseiller télé-déclaration	garcia.herve@languedoc.msa.fr	04 67 34 84 23
	Prévention des Risques Professionnels	robin.catherine@languedoc.msa.fr	04 67 34 80 25